



ARRÊTÉ N° 157/2025

Circulation Alternée par Panneaux Voie Communale n°2 Cité des Charrières Du 26 Septembre au 04 Octobre 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de Monsieur MEINSER Jérôme en date du 24 septembre 2025 de réguler la circulation sur la voie communale n°2, cité des Charrières pour des travaux de terrassement sur parcelle privée avec empiètement de véhicules de chantier sur la voie publique. La durée des travaux est estimée à 3 jours sur la période

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de terrassement sur parcelle privée avec empiètement sur le domaine public par des engins de chantier et afin de garantir la sécurité des usagers de la route, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 sur la voie communale n°2 devant le 12 cité des Charrières entre le 26 septembre et le 15 octobre 2025 (3 jours sur la période).

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise réalisant les travaux.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à Monsieur MEINSER Jérôme.

Fait à QUÉVERT, le 24/09/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ.



Publié le 26 septembre 2025